



## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20180927-2018-44-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018

# **SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

## **2018- 44 LANCEMENT DU MARCHÉ ETUDE DE FAISABILITE**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 Septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 septembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19  
Votants : 18

### Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

### Titulaires absents :

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machedoul  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

### Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

### Présent :

Marc REYMONDON, représentant suppléant au collège électoral pour la commune de Machedoul

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 28 septembre 2018

## **2018-44** LANCEMENT DU MARCHÉ ETUDE DE FAISABILITE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le SYDELA a mis en place un dispositif solaire, ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental.

Le SYDELA a déjà entamé la phase notes d'opportunité et souhaite engager l'étape suivante, à savoir les études de faisabilité.

Pour cela, il est rappelé l'intérêt de créer un marché global pour les études de faisabilité, et ce afin de :

- Créer un dispositif réactif à mobiliser en cas de projet de photovoltaïque de bâtiments
- Se grouper pour bénéficier d'une économie d'échelle
- Augmenter & homogénéiser la qualité des études de faisabilité
- Mieux identifier les volumes d'un futur marché mutualisé « réalisation de centrale Photovoltaïque »
- Permettre la montée en compétence en interne sur l'autoconsommation

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande avec un seuil minimum de 8 K€ et un seuil maximum de 65 K€ par lot
- 3 lots géographiques
- Durée : 1 an
- Démarrage : Décembre 2018 (lancement de la consultation en octobre)
- Coûts prévisionnel : 2 200 € / étude de faisabilité

Le Comité décide, à l'unanimité :

- De valider le lancement du marché étude de faisabilité photovoltaïque pour les bâtiments, sous la forme d'un marché à procédure adaptée et ce conformément aux caractéristiques précédemment énoncées,
- D'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution.

